



Commission Administrative de
L'UNION DES SYNDICATS CGT-FORCE-OUVRIERE
DE LA METALLURGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Bulletin d'informations trimestriel N° 25 – CA du 23 mars 2017

XIIème CONGRES DE L'USM FO 44



Vendredi 23 juin 2017 à 8h30
A la Halle de Béré

Rue Brient 1^{er}
Parc des Expositions
Châteaubriant-Béré

Commission Administrative du 23 mars 2017

Points discutés et décisions

Revalorisation des points sur l'augmentation 2017 des RAG (Rémunérations Annuelles Générales) et RMH (Rémunérations Minimales Hiérarchiques).

La délégation de l'USM FO 44, composée de Patrice Pambouc, secrétaire de l'USM, Philippe Gilloury, Fabrice Hauraix et Pierre-Louis Montaudon a rencontré la Chambre patronale (UI44) à trois reprises. Entre temps, la Fédération FO Métaux a signé un accord national de revalorisation de la grille des Ingénieurs et Cadres de + 0.8 %. Ce contexte a permis d'obtenir de l'UI44 des propositions plus honnêtes, mises sous forme de tableaux page 2, ci-après.

Concernant les RAG, la proposition d'évolution de + 1.50 % pour le niveau I de la grille permet de décoller un peu au-dessus du SMIC. L'évolution des coefficients du niveau II vont de + 1.40 % (coeff. 170) à + 1.20 % (coeff. 190). A noter, l'évolution du coefficient 215 (niveau III) à + 1.10 %.

Une évolution générale de + 0.80 % est ensuite proposée du coefficient 225 (niveau III) au coefficient 395 (niveau V). A cela s'ajoute l'évolution de + 0.80 % de la prime d'ancienneté.

P. Pambouc informe que les syndicats CGC, CFTC et CFDT ont accepté de signer cette proposition patronale et que la CGT a refusé. Sans mandat pour cette proposition, l'USM44 a déclaré qu'elle prendrait sa décision dans ses instances. Il précise aussi, après avoir regardé les résultats des négociations d'autres départements, que les propositions patronales sont partout en-dessous de celles de l'UI44. Avant d'ouvrir la discussion, il indique être, personnellement, pour la signature de cet accord. - (suite page 3)



RAG 2017 Proposition de l'UI44

Niveaux	Echelons	Coeff	RAG 2015		RAG 2017				
			SMIC = 1457,52€		SMIC 1480,27€			Ouvrier (+3%)	AM (+5%)
			mini/annuel	mini/mensuel	mini/annuel	mini/mensuel	%	mini/mensuel	mini/mensuel
I	1	140	17 508 €	1 459,00 €	17 771 €	1 480,89 €	1.50	1 525,31 €	1 554,93 €
	2	145	17 513 €	1 459,42 €	17 776 €	1 481,31 €	1.50	1 525,75 €	1 555,37 €
	3	155	17 526 €	1 460,50 €	17 789 €	1 482,41 €	1.50	1 526,88 €	1 556,53 €
II	1	170	17 578 €	1 464,83 €	17 824 €	1 485,34 €	1.40	1 529,90 €	1 559,61 €
	2	180	17 639 €	1 469,92 €	17 868 €	1 489,03 €	1.30	1 533,70 €	1 563,48 €
	3	190	17 785 €	1 482,08 €	17 998 €	1 499,87 €	1.20	1 544,86 €	1 574,86 €
III	1	215	18 348 €	1 529,00 €	18 550 €	1 544,29 €	1.10	1 592,19 €	1 623,11 €
	2	225	18 665 €	1 555,42 €	18 814 €	1 567,86 €	0.80	1 614,90 €	1 646,25 €
	3	240	19 299 €	1 608,25 €	19 453 €	1 621,12 €	0.80	1 669,75 €	1 702,17 €
IV	1	255	19 997 €	1 666,42 €	20 157 €	1 679,75 €	0.80	1 730,14 €	1 763,74 €
	2	270	20 890 €	1 740,83 €	21 057 €	1 754,76 €	0.80	1 807,40 €	1 842,50 €
	3	285	21 991 €	1 832,58 €	22 167 €	1 847,24 €	0.80	1 902,66 €	1 939,61 €
V	1	305	23 632 €	1 969,33 €	23 821 €	1 985,09 €	0.80	2 044,64 €	2 084,34 €
	2	335	26 278 €	2 189,83 €	26 488 €	2 207,35 €	0.80	2 273,57 €	2 317,72 €
	3	365	29 201 €	2 433,42 €	29 435 €	2 452,88 €	0.80	2 526,47 €	2 575,53 €
	4	395	31 995 €	2 666,25 €	32 251 €	2 687,58 €	0.80	2 768,21 €	2 821,96 €
						Moyenne % grille	1,044%		

R.M.H 2017 /proposition de l'UI44

Niveaux	Echelons	Coeff	R.M.H - 2015	R.M.H - 2017	
			valeur point	valeur point	
			5,34 €	5,38 €	
			mini/mensuel	mini/mensuel	%
I	1	140	747,60 €	754 €	0.80%
	2	145	774,30 €	780 €	
	3	155	827,70 €	834 €	
II	1	170	907,80 €	915 €	
	2	180	961,20 €	969 €	
	3	190	1 014,60 €	1 023 €	
III	1	215	1 148,10 €	1 157 €	
	2	225	1 201,50 €	1 211 €	
	3	240	1 281,60 €	1 292 €	
IV	1	255	1 361,70 €	1 373 €	
	2	270	1 441,80 €	1 453 €	
	3	285	1 521,90 €	1 534 €	
V	1	305	1 628,70 €	1 642 €	
	2	335	1 788,90 €	1 803 €	
	3	365	1 949,10 €	1 965 €	
	4	395	2 109,30 €	2 126 €	

Les membres de la CA de l'USM FO 44 constatent la volonté de l'UI44 de donner le minimum pour tasser la grille des salaires. Mais ils pointent aussi une erreur : celle de s'enfermer dans la « mécanique de rattrapage du SMIC ». La Chambre patronale campe sur ses positions, surtout depuis l'adoption de la Loi El Khomri. Mais, de son côté, FO n'a pas signé d'accord sur les salaires depuis 2 ans et cela a deux conséquences : d'une part, cela pose des problèmes pour les négociations dans les petites boîtes ; d'autre part, lorsque FO reprend les négociations, le patronat repart du dernier accord signé, en l'occurrence l'accord 2015 pour discuter celui de 2017. Dans ce contexte, il vaut mieux avancer à petits pas que pas du tout car, ne pas signer revient à perdre une année.

Il est clair que la nouvelle équipe patronale est dure et difficile. Arc-boutée sur 3 critères : 1) le niveau d'inflation ; 2) le montant du SMIC ; et 3) les négociations nationales au niveau des Ingénieurs et Cadres, elle ne sort pas de là et rejette toute discussion sur le fond. Dans une situation marquée par la remise en cause du dispositif conventionnel de la métallurgie par le patronat, en particulier des conventions collectives départementales, il s'avère très important de faire vivre la convention départementale 44 pour la préserver. Le syndicat FO n'a de plus aucun intérêt à se la « faire voler », alors que c'est lui qui l'a créée en 1985.

Enfin, concernant la valeur du point, P. Pambouc informe les camarades que l'USM FO 44 est en 5^{ème} position au niveau national.

➤ **L'USM FO 44 décide de signer la proposition d'accord 2017 pour la grille des salaires.**

Réunion des USM 44, 49, 85 et 72 avec la Fédération FO des Métaux mercredi 3 mai 2017.

P. Pambouc rend compte de ses discussions avec Paul Ribeiro. La Fédération des Métaux propose d'ajouter aux 3 USM prévues (44, 49 et 85), la présence du département de la Sarthe, actuellement sans USM mais qui se propose d'en construire une. **L'USM 44 est favorable à cette proposition.**

La délégation fédérale sera composée de 9 membres, dont Frédéric Homez, secrétaire de la Fédération FO Métaux, et Paul Ribeiro, fédéral en charge des Pays de la Loire ; mais également de Christian Mérot et Yvonnick Dréno, membres de la CA de la Fédération des Métaux.

La délégation de l'USM FO 44 sera composée de 5 membres (au lieu de 3 initialement), soit : le secrétaire de l'USM 44, 1 représentant de Saint-Nazaire, 1 représentant de Basse-Loire, 1 représentant d'Ancenis et 1 représentant de Châteaubriant.

L'organisation matérielle est à charge l'USM 44, en lien avec l'UD-FO. Une salle est retenue de 9h à 18h dans une salle du bâtiment central. Le déjeuner du 23 mai aura lieu dans le « hall de gare ».

➤ **Préparation de la réunion avec la Fédération FO des Métaux : mardi 25 avril à 9h30**

Ayant pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion du 3 mai, les membres de l'USM 44 estiment nécessaire de se rencontrer pour préciser « **ce qu'ils veulent et ce qu'ils ne veulent pas** ». La renégociation du dispositif conventionnel de la métallurgie à l'initiative du patronat est la question la plus importante. Pierre-Louis Montaudon donne connaissance du tract de la CFDT métallurgie intitulé « *Les classifications dans la métallurgie – En 2017, la CFDT renégocie les classifications dans la métallurgie avec les représentants des employeurs* » (cf. document pages 4 et 5, ci-après). L'inquiétude des camarades est réelle sur le maintien des diplômes, seuils des classifications. Les « compétences » ne peuvent déroger aux référentiels. Pas de « diplômes maison », pas d'ajustement à « l'employabilité ». De même, il faut maintenir la prime d'ancienneté qui pourrait être remplacée par une « prime de mobilité ». Une discussion doit aussi se mener sur les 3 jours de carence, que l'USM 44 a conservés en renégociant l'avenant à la convention collective départementale de la métallurgie en 2012. Les camarades souhaitent s'inscrire positivement dans la renégociation générale pour tirer au maximum les acquis vers le haut, sachant que la loi El Khomri a d'ores et déjà fait voler en éclat le 1^{er} point de la convention qui dit : « **La présente convention, conclue en application des articles L. 2221-2 et suivants du Code du travail, a pour but de régler les rapports entre les employeurs et les salariés de l'ensemble des entreprises ou établissements entrant dans le champ d'application de l'accord national professionnel du 16 janvier 1979.** »



LES CLASSIFICATIONS DANS LA MÉTALLURGIE

En 2017, la CFDT renégocie les classifications dans la métallurgie avec les représentants des employeurs

Cette négociation maintes fois annoncée au cours de la dernière décennie a débuté en septembre 2016. Le sujet est complexe et nécessitera plusieurs mois de discussions.

La FGMM-CFDT a préparé activement cette négociation importante et fait des propositions. Il est nécessaire de mettre en place un nouveau dispositif de classification opérationnel et équitable qui prenne en compte les aspirations des salariés à être reconnus dans leur travail.

PRINCIPAUX OBJECTIFS

- Reconnaître et rémunérer toutes les compétences mises en œuvre pour l'emploi exercé.
- Élaborer un système non discriminant notamment pour les femmes.
- Reconnaître les compétences acquises soit par l'expérience soit par la formation initiale ou continue.
- Permettre au salarié de s'exprimer sur le contenu de son emploi.
- Impliquer les représentants des salariés dans la mise en œuvre des classifications afin d'avoir un système transparent, cohérent et équitable.

À l'issue des négociations, la CFDT estimera si le nouveau système est une évolution positive ou non pour les salariés.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

QU'APPELLE-T-ON « LA CLASSIFICATION » ?

C'est un repère, défini par un niveau, un échelon, une position et/ou un coefficient.

C'est le niveau correspondant à l'emploi que vous exercez dans l'entreprise.

À QUOI SERT UN SYSTÈME DE CLASSIFICATION ?

À évaluer, hiérarchiser des emplois selon leur contenu pour :

- Assurer une reconnaissance du salarié juste, équitable et transparente.
- Déterminer une rémunération de base et un salaire minimum conventionnel.
- Être un repère pour l'évolution de carrière.

Il est issu principalement de deux accords : 1972 « classification des ingénieurs et cadres » et 1975 « classification des mensuels ».

Il classe les emplois ouvriers, administratifs, techniciens et cadres selon des critères différents.

NON-CADRES

- Autonomie, Responsabilité, Type d'activité, Connaissances requises
=> Déterminent le niveau
 - Difficulté du travail à accomplir
=> Détermine l'échelon
- Un coefficient est associé à chaque échelon.

CADRES

- Nature des responsabilités assumées, importance et structure de l'entreprise
=> Déterminent la position.
- Le coefficient est déterminé par :
- L'âge et l'ancienneté : position I.
 - L'ancienneté dans la position : position II.
 - Un seul coefficient par position : position III.

Les principaux défauts du système ?

- Un système peu transparent. Les accords de 1972 et 1975 sont imprécis et laissent beaucoup de marge d'interprétation.
- Deux systèmes de classifications complètement différents pour les cadres et les non-cadres, qui rendent plus difficiles l'accès à la position « cadres » et empêchent la compréhension de l'ensemble.
- Depuis les années 70, de nouvelles organisations du travail sont apparues. Elles font davantage appel aux capacités d'adaptations et aux capacités relationnelles des salariés. Ces compétences ne sont pas valorisées dans ce système.

Avec ce système, il est difficile de répondre à ces questions !

« Je suis opérateur sur machine automatisée. Depuis l'année dernière, je suis aussi chargé d'expliquer le travail aux intérimaires qui arrivent dans l'entreprise. Mon échelon devrait-il évoluer ? »

« Comme mon collègue, je réalise le développement d'un logiciel, mais je gère aussi les relations avec le client. Est-ce normal que nous soyons au même coefficient ? »

« Je suis assistante. Comme ma collègue, je gère l'agenda, les déplacements, le classement, les courriers et comptes rendus pour un service de l'entreprise. Contrairement à elle, je ne communique pas en anglais et en espagnol dans le cadre de mon travail. Doit-on être ou non au même coefficient ? »

« Je suis chargé des installations d'équipements chez les clients. Dois-je être à un niveau supérieur ou inférieur par rapport à un chef d'équipe de l'atelier ? »

Constitution du Syndicat Machecoul – Pays de Retz

Contrairement au Syndicat Bouguenais – St-Aignan de Grand-Lieu, validé par la Fédération des Métaux et l'Union Départementale FO, le Syndicat Machecoul – Pays de Retz fait l'objet d'un malentendu avec la Fédération. La constitution de ce syndicat a été annoncée lors du congrès de l'USM de 2013 et dans plusieurs documents de l'USM 44, ainsi que lors de l'AG du Syndicat des Métaux de Nantes et Région du 14 décembre 2016. Problème : le syndicat n'est pas validé par la Fédération des Métaux et se trouve aujourd'hui sans cartes et sans timbres. P. Pambouc lit le courrier qu'il va adresser à la Fédération des Métaux – cf. ci-dessous. Celui-ci est approuvé à l'unanimité. Une régularisation est en cours.

Nantes, le 23 mars 2017,

à Fédération des Métaux
à l'attention de Paul Ribeiro

Objet : Courrier réponse à la FD des Métaux

Bonjour Paul,

Comme je t'en ai informé lors de notre entretien téléphonique du 22 mars 2017 et suite à la tenue de notre réunion de l'USM du 23 mars 2017, j'ai lu aux camarades le courrier que je t'adresse et qui a fait l'unanimité.

Suite à ton email en date du 20 mars 2017 concernant la constitution du syndicat des métaux à Machecoul, je tiens à te préciser que depuis 3 ans ceci est l'un de nos objectifs réaffirmé en ta présence le 14 décembre 2016 mais également à l'occasion de nombreuses réunions d'instance du syndicat des métaux de Nantes et Région en présence du camarade Eric Keller.

Cette création du syndicat des métaux de Machecoul et région Pays de Retz a aussi été annoncée lors du congrès de l'USM du 22 février 2013 à Couëron où étaient présents Patrick Hébert (secrétaire de l'UD 44 à l'époque) et Frédéric Homez et Eric Keller pour la fédération des métaux.

Peut-être qu'à vos yeux ils vous semblent que toutes les règles n'ont pas été respectées, désolé, pour ma part le principal c'est notre volonté ; la volonté première est de développer et construire nos implantations ; ce qui est le cas pour Machecoul et région Pays de Retz où nous avons déjà 2 sections et d'autres opportunités

Les Camarades viennent de m'annoncer 10 nouveaux adhérents ce mois-ci, ce qui démontre que lorsque le boulot est fait sur le terrain les choses progressent bien.

Pour l'avenir de notre syndicat FO nous souhaitons donc que la Fédération des métaux valide cette création de syndicat qui ne peut que nous renforcer et qu'elle envoie aux camarades les cartes et les timbres 2017 dans les plus brefs délais.

Concernant les statuts, veux-tu bien m'indiquer ce qui ne va pas car nous avons repris les mêmes que pour le syndicat des métaux de Nantes et Région validés par la Fédération des métaux et l'Union Départementale 44.

Bien entendu si des améliorations sont nécessaires, nous sommes ouverts à la discussion et ceci dans le cadre d'une assemblée générale des syndiqués.

Sur les autres points je te propose que nous en discutons en présence de Frédéric Homez, secrétaire général de la FD, Michel Le-Roch, secrétaire de l'UD 44, toi en tant que Fédéral pour notre région et moi-même, secrétaire de l'USM44, le 3 mai 2017 ; cela devrait nous prendre peu de temps.

Reçois, Camarade, mes amitiés syndicalistes.

Le secrétaire de l'USM44
Patrice Pambouc

Attention ! Changement de jour et d'heure des réunions de l'USM.
L'USM FO 44 se réunira désormais le 1^{er} ou le 3^e MARDI du mois à 9H30

FO METAUX EN LOIRE-ATLANTIQUE

ANCENIS

MANITOU - manutention tout terrain, 1425 salariés

Manitou achète une société indienne



28 mars – Manitou confirme ses ambitions sur le sous-continent indien et annonce le rachat de la société Terex Equipment Private Limited. Basée à Greater Noida (Etat de Uttar Pradesh en Inde), cette société a été créée en 2003. Elle conçoit, fabrique et distribue du matériel de construction. Elle a réalisé 30 millions de chiffre d'affaires en 2016. Le groupe Manitou a réalisé quant à lui 1.3 milliard en 2016 et emploie 3 300 salariés.

CHATEAUBRIANT

MECA ATLANTIQUE – mécanique de précision, 30 salariés

L'entreprise renonce à investir faute de salariés

D'après l'article de Wissem Aguir, *Ouest-France*, 22 mars 2017

Le patron de Méca Atlantique veut investir pour devenir un des leaders européens. Mais, faute de travailleurs qualifiés et d'apprentis, son patron pourrait renoncer à ce projet.



Ce projet d'investissement, mûri depuis 2013, arrive au point de non-retour. Méca Atlantique usine de très petites et très grandes pièces (jusqu'à 12 m) pour de nombreux secteurs d'activité (médical, défense, offshore, ferroviaire, automobile, etc.).

Le patron veut investir dans un autre bâtiment et y installer « une des plus grosses machines d'Europe », capable de fabriquer des pièces géantes de 33 à 36 m de longueur. L'entreprise « deviendrait un des leaders européens des pièces d'usinage de très grandes dimensions ».

Actuellement, la PME de Noyal-sur-Brutz ne peut pas répondre à des commandes de pièces allant jusqu'à 20 m. Alors que le marché pour des pièces allant jusqu'à 24 m, 26 m, est toujours en demande.

L'employeur dispose du terrain de 42 000 m² pour construire le bâtiment, il a le financement de 5 millions pour les murs et les machines, **mais il n'a personne pour les quatre CDI qualifiés et les trois contrats d'apprentissage requis** pour faire tourner tout ça.

Il recherche ces salariés via Pôle Emploi, les Salons, il a posté une annonce sur le Bon coin. Méca a même noué un partenariat avec le lycée professionnel Lenoir de Châteaubriant pour revaloriser la filière.

50 % des salariés de l'entreprise viennent de ce lycée mais, cette année, certains ont continué en bac pro, d'autres ont changé de filière.



S'il y a pénurie de main-d'œuvre qualifiée pour les techniciens d'usinage tourneurs-fraiseurs, « *il n'y a pas besoin, pourtant, d'avoir un bagage pour devenir apprenti* », selon de patron de Méca. Mais, même là, il n'en a pas trouvé. Et la main-d'œuvre étrangère n'est pas une solution à cause de la barrière de la langue. **Si dans un mois, Méca n'a pas trouvé personne, le patron devra renoncer à son projet.**

Pourquoi le secteur a-t-il du mal à recruter ?

Explication de Denis Alifard, de l'agence d'intérim Abalone à Châteaubriant
Ouest-France, 22 mars 2017

Technicien d'usinage tourneur-fraiseur mais aussi fraiseur, chaudronnier et soudeur « **font partie des métiers de la métallurgie trop dévalorisés ces dernières années.** » En outre, « *il n'y a pas eu assez de formations pendant des années* ».

Conséquence, une grosse pénurie de main d'œuvre. Ce qui complique encore plus les choses pour les tourneurs-fraiseurs, « **c'est que chaque entreprise possède ses propres méthodes de travail, même si les bases du métier sont communes** ».

Difficile, du coup, de recourir à de la main-d'œuvre étrangère. « **Et à Châteaubriant, on est loin des grandes villes qui attirent davantage les candidats. Ils préfèrent aussi aller dans les grosses entreprises, comme Manitou, avec de meilleurs salaires et d'autres avantages.** »

Les métiers du tertiaire (informatique ou commerce) attirent davantage les demandeurs d'emploi car ils sont perçus comme « faciles », contrairement à ces métiers perçus comme « pénibles ».

Selon Denis Alifard, s'il y a du travail de nuit, « *il y a aujourd'hui beaucoup d'organisation en 2x8. Par ailleurs, la sécurité s'est améliorée : on forme les gens à utiliser les machines, le métier devient moins pénible. Aujourd'hui, un chaudronnier peut presque choisir son employeur et faire carrière dans la métallurgie.* »



NOVOFERM – portes et fermetures, 250 salariés

Accord salarial 2017 : + 1.94 % pour un salarié au coefficient 190

Section syndicale Force –Ouvrière Novoferm



**Vive la pratique contractuelle
Vive l'indépendance syndicale**

Après 2 réunions de négociations salariales en date des 9 et 10 mars 2017 à la demande de Force-Ouvrière, un projet d'accord nous a été soumis à signature.

Rappelons le contexte économique et politique qui concerne l'ensemble des travailleurs :

- Remise en cause par le gouvernement des augmentations générales.
- Blocage du smic.
- Allongement des années de cotisations pour partir en retraite.

Alors, fallait-il signer l'accord salarial 2017

OUI Pourquoi

Car notre organisation syndicale porte principalement ses revendications sur la relance de la croissance et de l'emploi qui ne peut que passer par des augmentations générales des salaires.

Oui car celui-ci garantit une augmentation générale de 30€ à compter du 1er avril 2017 de l'ouvrier à l'étam.

- **Prenons un exemple: Pour un salarié au coefficient 190 qui touche à l'heure actuelle en salaire brut 1546€, cela représente une augmentation générale de 1,94%.**
- A la demande de Force-Ouvrière, pour les salariés (ouvrier, employé, technicien, agent de maîtrise), les augmentations individuelles se feront hors budget afin que personne ne soit pénalisé.
- Pour les cadres, une enveloppe de 1,5% de la masse salariale brute leur sera attribuée pour des augmentations individuelles à partir du 1er avril 2017.

- Prime vacances: augmentation de 2,86% portant celle-ci à 360€; celle-ci sera versée sur le salaire de juillet 2017.
- Ticket restaurant: une augmentation de + 1,7%

Pour conclure

Force-Ouvrière se félicite au vu de la convention collective départementale dont nous sommes signataires depuis 1985, que la direction ait pris en compte notre revendication d'augmenter les jours pour événements familiaux (décès), et cela sans condition d'ancienneté.

De plus, toujours à la demande de Force-Ouvrière, afin d'harmoniser l'ensemble des sites il a été négocié un jour de déménagement pour les salariés du groupe.

Force-Ouvrière a pris une fois de plus ses responsabilités et a décidé de signer l'accord 2017

Machecoul le 15 mars 2017

NANTES et Région

LEMER – fonderie, 50 salariés

Lemer fond le plomb pour la pêche et le nucléaire

C'est l'une des dernières fonderies de France. Lemer, entreprise familiale de Carquefou, est désormais aux mains de fonds d'investissement. Pas de quoi perturber ce spécialiste du plomb.

Extraits de l'article de Marylise Couraud, *Ouest-France*, 4-5 mars 2017

L'entreprise familiale Lemer, 138 ans au compteur, a été vendue récemment par les héritiers à des fonds d'investissement et à une poignée de cadres (ACE Management, Litto Invest et Ouest-Croissance). Pas de quoi inquiéter les dirigeants. « *Ça ne change rien* », assure le responsable commercial de l'entreprise, spécialisée dans la fabrication de plombs de pêche. Ce secteur d'activité représente 40 % de son chiffre d'affaires, avec 4 000 références pour les amateurs d'eau douce ou de mer.

Mais l'entreprise travaille aussi pour l'aéronautique. Lemer fabrique des moulages destinés aux ailerons d'Airbus. Et elle mise pour l'avenir sur un autre secteur : le nucléaire (aujourd'hui 15 % du chiffre d'affaires). Elle fournit par exemple des coquilles de plomb pour protéger les tuyauteries dans des centrales.

Un métal toxique - Avec 400 000 € de résultat, un chiffre d'affaires de 8 millions en 2016, Lemer tient la marée. Mais

le plomb, connu pour sa toxicité, sera-t-il encore utilisé demain pour la pêche ? Des pays nordiques l'ont déjà



interdit. L'usine est un site classé avec des règles sanitaires rigoureuses. Les salariés prennent obligatoirement deux douches par jour et sont soumis à deux contrôles sanguins par an.

SAINT-NAZAIRE

STX France - chantier naval, 2600 salariés et 4000 sous-traitants

Le dossier avance « comme prévu »

Bercy confirme le rendez-vous avec le PDG de Fincantieri, en fin de semaine prochaine, au ministère.

D'après l'article de Thierry Hameau, *Ouest-France*, 11-12 février 2017

Selon une source proche du dossier au ministère de l'Economie : « Il y a deux parties qui se jouent. La première a eu lieu entre Fincantieri et le tribunal coréen. Et elle n'est pas terminée car s'y négocie encore le prix de rachat des 66 % de STX qui sont mis à la vente. »

Les deux parties doivent se mettre d'accord avant de signer la convention de cession. Un prix trop faible pourrait faire hésiter les juges qui recherchent avant tout du cash. Le secrétaire d'Etat à l'Industrie avait évoqué



début janvier un groupe chinois placé en embuscade, mais il demeure à ce jour particulièrement discret.

Si la première étape est franchie, c'est en Europe que les choses se joueront ensuite. Selon l'entourage du secrétaire d'Etat à l'Industrie, « Sur ce point, le dossier avance comme prévu. Les échanges se poursuivent entre les Etats français et italien. » Le rendez-vous avec le PDG de Fincantieri la semaine prochaine est confirmé. «

Les discussions sont également positives avec DCNS et les armateurs ».

Le débat porte sur la manière dont le groupe Fincantieri ventilerait les 66 % qu'il a décrochés. Acceptera-t-il d'en céder une partie et de perdre sa majorité absolue au capital tout en restant « l'industriel de référence » ? C'est ce que défend Bercy.

Faute d'entente, l'Etat français pourrait toujours sortir son joker : nationaliser le chantier en préemptant les actions mises en vente. Ce que lui permet le pacte d'actionnaires signé en 2008.

Tensions entre la France et l'Italie

Si l'offre de Fincantieri a été acceptée par la Corée, fin décembre, la vente n'est pas encore faite. Le gouvernement français veut bien d'une majorité italienne mais pas de Fincantieri seul.

D'après l'article de Véronique Couzinou *Ouest-France*, 18-19 février 2017

Le patron du groupe Fincantieri a rencontré le secrétaire d'Etat à l'industrie., Christophe Sirugue. Une réunion de travail au cours de laquelle le dialogue est resté tendu. L'Etat souhaite négocier avec le groupe naval, seul candidat au rachat du chantier français. Le ministère de l'Economie n'est pas très enthousiaste à l'idée de voir Fincantieri devenir majoritaire dans le chantier français. Il privilégie l'option d'une majorité italienne mais avec Fincantieri à moins de 50 %. Cela veut dire trouver un ou des partenaires italiens.

Tensions palpables

La France détient une minorité de blocage et n'exclut pas de préempter les parts du chantier qu'elle ne possède pas, comme le prévoit le pacte d'actionnaires signé en 2008, lors du rachat de STX Offshore & Shipbuilding. De l'avis des personnes proches du dossier, « ça se passe mal depuis quelques semaines ».

Le gouvernement français et le gouvernement italien sont face à face.

Fincantieri accepterait d'être minoritaire

8 mars – Selon *La Stampa* et l'AFP, Fincantieri accepterait finalement de ne pas être majoritaire dans la reprise du chantier STX de Saint-Nazaire. L'Etat français, qui est actionnaire à 33 %, s'est toujours opposé à ce qu'il détienne plus de 50 % du capital et a suggéré une alliance avec un autre actionnaire italien tout en souhaitant la présence de DCNS.

En contrepartie d'une participation à moins de 49 %, Fincantieri demande la gestion du chantier français. Une exigence jusqu'à présent refusée à Saint-Nazaire, où l'on redoute une concurrence interne féroce au détriment du site français.



STX - L'exigence d'une intervention de l'Etat gagne du terrain



Le 27 février dernier, 250 personnes ont assisté à la table ronde organisée par l'Association des ingénieurs et cadres des Chantiers de l'Atlantique (AICCA) concernant le rachat de STX. Cette table ronde a été animée par François Billet, membre de l'AICCA. Les autres intervenants ont été Jean-Noël d'Acremont, ancien PDG des chantiers de l'Atlantique de 1994 à 1997, Paul Turret, directeur de l'Institut supérieur d'économie maritime (Isemar), Bertrand Chédotal, économiste, et Vincent Groizeleau, journaliste à *Mer et Marine*.

Lors de l'ouverture de la discussion au public, trois camarades de Force Ouvrière ont pu réaffirmer l'analyse et les revendications de Force Ouvrière : Nathalie Durand-Prinborgne et Jean-Marc Perez pour la section FO STX, ainsi que Jean Alséda au titre de l'Ouest syndicaliste.

Face aux risques que comporte le rachat par Fincantieri du chantier naval - qui serait bradé à

80 millions d'euros, alors que le carnet de commandes s'élève à 1 milliard d'euros -, la question de la nationalisation s'impose, même temporairement, pour le maintien du site, des emplois et des garanties sociales. Sur cette base, FO en appelle à l'action commune, comme cela a été possible en 2010 et en 2012.

Les prises de parole de nos camarades ont chacune

reçu un accueil chaleureux du public. Elles ont permis d'écarter certaines propositions illusoires, tel que l'actionnariat salarial ou citoyen. Elles ont également incité les intervenants à affiner leurs prises de position.

Dans leurs conclusions, Vincent Groizeleau et Bertrand Chédotal se sont ainsi clairement prononcés pour l'exercice du droit de préemption

par l'Etat des parts actuellement en vente, ne serait-ce que pour mieux ordonner la discussion concernant l'avenir industriel du chantier naval.

Jean-Noël d'Acremont a pour sa part exprimé son intérêt pour une prise de contrôle de l'Etat, dans un partenariat actionnarial avec DCNS, notamment aux regards des enjeux stratégiques de défense nationale.

Nathalie Durand-Prinborgne et Jean-Marc Pérez en meeting devant le Chantier en 2012



Extraits de l'intervention de Nathalie Durand-Prinborgne, secrétaire de la section FO STX

Je souhaite revenir sur les inquiétudes concernant Fincantieri. Lorsqu'il y a eu une rencontre entre les organisations syndicales et Fincantieri au mois de décembre dernier, Fincantieri s'est engagée à ce que son accord avec SSC, le chantier chinois, ne soit

qu'un simple transfert de plans... Mais deux mois après, on est bien au-delà puisque Fincantieri a signé la semaine dernière un contrat avec SSC, qui implique que Fincantieri va construire des bateaux en Chine. Dès lors, les promesses de Fincantieri, quand bien même l'Etat français en obtiendrait, ne seraient pas à croire...

On se doute bien également qu'en cas de difficultés,

Fincantieri étant détenue majoritairement par l'Etat italien, ce dernier commencerait par dégager des salariés français, plutôt que des salariés italiens. C'est évident.

Quand FO revendique la nationalisation, et c'est le cas depuis 2006, c'est une façon pour nous de mettre à l'abri le chantier des prédateurs, dont Fincantieri. »

Extraits de l'intervention de Jean-Marc Perez, secrétaire-adjoint de la section FO STX

De deux choses l'une, ou bien on accompagne le gouvernement pour l'entrée de Fincantieri au capital, avec tout ce que cela génère comme

Extraits de l'intervention de Jean Alséda, au titre de L'Ouest Syndicaliste

Monsieur d'Acremont a selon moi bien posé la question de l'alternative : ou le parapluie - ce n'est pas une question de météo, mais je pense que c'est la bonne solution - ou l'aventure.

Parce que Fincantieri, c'est quoi ? Je veux bien que l'on demande des garanties ou que l'on acte des promesses. Mais l'on sait très bien que les garanties et les promesses n'engagent que ceux qui y croient. Fincantieri, ce n'est pas n'importe quoi. Vous l'avez analysé, vous l'avez démontré. Pour 80 millions d'euros, elle se paierait les chantiers de Saint-Nazaire, alors que c'est un groupe endetté - vous l'avez dit -, derrière lequel il y a les banques italiennes au bord de la faillite. Fincantieri, c'est l'aventure, c'est la spéculation.

Il ne faut pas que les chantiers tombent dans les mains des spéculateurs !

Nous ne sommes pas indifférents à la forme du patron. Le rapport de forces avec l'Etat, avec les gouvernements, dans l'état où ils sont, sera

problèmes en terme de gouvernance. Par exemple, où seront les emplois des services commerciaux, projets, bureaux d'études ? Seront-ils délocalisés, au compte de la réduction des coûts ? Fincantieri ne répond pas sur le maintien des emplois sur place (...)

Ou bien, du point de vue de la défense des intérêts particuliers des salariés, je considère qu'il est de la responsabilité des organisations syndicales de faire ce qu'elles ont fait ensemble dans les périodes très difficiles, autour de 2010 et 2012.

Elles se sont accordées à cette époque pour chercher la protection de l'Etat, afin de garantir la pérennité du site, les emplois et les garanties sociales qui sont associées. »

infiniment plus favorable qu'avec Fincantieri et ce qu'il y a derrière.

Et ce qu'il y a derrière, quelqu'un l'a dit ici, je crois que c'est la CGT : 80 % des salariés sont des travailleurs détachés, en particulier dans les sous-traitants contrôlés par la mafia. C'est ça Fincantieri. Et ça, on n'en veut pas à Saint-Nazaire !

La responsabilité que devraient prendre tous les syndicats, c'est celle qu'ils ont prise tous ensemble dans les années 2010 : la nationalisation.

Je ne suis pas un idéologue de la nationalisation, ni de l'anti-nationalisation. C'est simplement quelque chose de pratique. Aujourd'hui, je pense qu'il faudra en passer par là : je suis pour la montée majoritaire, au moins temporairement, de l'Etat, donc du gouvernement, dans le capital de STX. 80 millions, ce n'est rien ! En tout cas, pour le rapport de forces, ce sera tout bénéf pour nous.

Quant à l'actionnariat populaire... Eh bien, faisons la quête !

STX France : Pour FO, « l'Etat doit nationaliser, même si ce n'est que temporaire ».

Extraits de l'interview de Nathalie Durand-Prinborgne, réalisée le 20/02/2017 par Vincent Groizeleau - Mer et Marine



Vous avez de nombreuses craintes au sujet d'une reprise par Fincantieri ?

A part notre cale de construction, qui est bien plus grande que tout ce qu'ils possèdent, les Italiens n'ont pas besoin de nous, tout comme d'ailleurs ils ne nous apporteront rien. (...) Le danger est donc que progressivement, dans le cadre d'une évidente logique de groupe, on assiste à une rationalisation, avec des chasses aux doublons, une réorganisation des études, du commercial et des achats. En tout état de cause, il ne faut pas se leurrer, le centre de décision ne sera plus à Saint-Nazaire. (...)

Vous ne croyez donc pas au statut quo comme cela s'est passé avec Aker puis STX ?

Absolument pas, la situation est très différente. Aker n'est resté que deux ans et STX avait racheté ce groupe norvégien essentiellement pour ses chantiers spécialisés dans l'offshore, que Fincantieri a d'ailleurs repris depuis. Les Coréens n'étaient en fait que très peu intéressés par les paquebots et ils ont, au final, été des actionnaires assez transparents. Avec les Italiens, ce ne sera pas du tout la même histoire car ils viennent précisément pour la croisière.

La question du partenariat entre Fincantieri et le constructeur CSSC pour la réalisation de

paquebots en Chine vous fait également très peur...

Il y a en plus, en effet, la question du partenariat de Fincantieri avec les chantiers chinois CSSC. (...) Nous craignons que cette décision facilite l'émergence rapide d'une concurrence chinoise contre laquelle il sera très difficile de lutter. Nous avons d'ailleurs vu, ici, ce que cela donnait avec les méthaniers, pour lesquels nous avons fait du transfert de technologie. Résultat, la Chine a inondé le marché et Saint-Nazaire n'a pas construit un seul navire de ce type depuis plus de 10 ans.

Les Italiens ont besoin de la cale de construction géante de Saint-Nazaire pour se maintenir sur le marché des très grands paquebots, qui font l'objet d'une course au gigantisme. Redoutez-vous d'être concentrés sur ce segment d'activité ?

(...) Le vrai problème dans le cas d'une spécialisation, c'est le jour où il y aura un fléchissement des commandes de paquebots géants. Que fera-t-on alors ? De même, on peut logiquement imaginer qu'en pareil cas, ce serait l'ensemble du marché de la croisière qui ralentirait. Or, Fincantieri est un groupe public détenu à plus de 70% par l'Etat italien. Par conséquent, s'il n'y a plus assez de commandes pour tous les chantiers dans les deux pays, on se doute que la France ne sera pas prioritaire et que s'il faut supprimer des postes, on commencera par Saint-Nazaire.

Lorsque le secrétaire d'Etat à l'industrie est venu à Saint-Nazaire en janvier, il faisait remarquer que Fincantieri n'avait pas fermé de chantier même quand la situation fut difficile en Italie il y a quelques années...

C'est oublier que la direction de Fincantieri voulait fermer trois de ses huit chantiers et supprimer 2000 emplois en 2011, lorsque qu'il n'y avait plus assez de travail pour tous les sites. C'est uniquement la mobilisation syndicale et politique en Italie qui a empêché cette restructuration, que Fincantieri a été obligée d'enterrer sur ordre du gouvernement italien.

Force Ouvrière a une position très tranchée par rapport aux autres syndicats de STX France, qui se sont plutôt axés, comme les pouvoirs publics, sur l'idée d'obtenir des garanties auprès de Fincantieri. Vous ne croyez pas à cette stratégie ?

Quand bien même l'Etat obtiendrait certaines garanties, Fincantieri ferait ce qu'il voudrait car il serait le seul maître à bord. Pour FO, les promesses n'engagent que ceux qui y croient et les engagements qui pourraient être pris n'ont, en réalité, aucune valeur. On l'a encore vu récemment dans le dossier Alstom/GE. (...)

Le montant du prix de rachat proposé par Fincantieri, soit à peine 80 millions d'euros, a beaucoup surpris. Qu'en avez-vous pensé ?

Ce montant a sidéré tout le monde. En 2006, Alstom nous avait vendu à Aker pour 50 millions d'euros alors que le carnet de commandes n'était pas celui que l'on a aujourd'hui et qu'il n'y avait pas

la diversification. L'Etat serait donc prêt, aujourd'hui, à laisser cette entreprise se faire brader pour 80 petits millions ? (...)

Quelle solution préconisez-vous ?

L'Etat doit utiliser son droit de préemption sur les parts de STX. Les enjeux sont trop importants et, avec Fincantieri, nous ne savons pas où nous allons. (...) Compte tenu de la situation, la seule solution est donc une nationalisation, ne serait-ce que temporaire, pour se donner le temps de discuter sereinement et sans contrainte extérieure de la meilleure solution pour l'avenir du chantier. (...)

Que pensez-vous de l'argument selon lequel l'Europe pourrait s'opposer à une nationalisation ?

(...) Nous pouvons nous appuyer sur le pacte d'actionnaire signé en 2008 avec STX et qui prévoit précisément la possibilité pour l'Etat de racheter les parts des Sud-coréens en cas de vente. Mais au-delà, une reprise par Fincantieri pose quand même une évidente question au regard de l'Europe : c'est en effet un groupe public qui est en train de racheter des entreprises privées européennes... Et là, on ne dirait rien ? (...) Une nationalisation française oui, mais pas une nationalisation italienne. Nous serons très fermes et nous nous battons jusqu'au bout.

18-19 mars - Reprise de STX : le syndicat FO constate l'impasse

Trois représentants du secrétaire d'Etat à l'Industrie ont accueilli, jeudi, une délégation Force ouvrière du chantier naval de STX. Les syndicalistes sont inquiets de la tournure des événements.

Leurs interlocuteurs les ont informés des négociations compliquées en Corée entre le tribunal de Séoul et Fincantieri, seul candidat au rachat. « Il demeure un désaccord sur le prix de vente », se sont entendus dire les représentants syndicaux. La signature du compromis de vente était espérée fin février par l'industriel italien, soit il y a plus de 15 jours.

L'autre élément rapporté par FO concerne les échanges entre l'Etat français et Fincantieri sur la répartition de l'actionnariat. Les négociations sont « difficiles », indique Bercy et la situation « un peu bloquée ». Pour mémoire, l'Etat, qui a 33 % des actions, ne veut pas que le repreneur italien garde, seul, les 66 % restants. La question de la chasse aux services en doublon entre Saint-Nazaire et Trieste a été abordée. Sans convaincre les nazairiens.